



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E2055

VALABLE JUSQU'AU 13/10/2027

ÉDITÉ LE

27/08/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 08/04/2001

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 01/01/2010
160 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC BREST 437690704

Siret : 437 690 704 00022

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 1220385Y

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA ASSURANCES IARD 10927668804

Assurance Responsabilité Civile :

AXA ASSURANCES IARD 10927668804

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/06/2026

Raison sociale : REBOUL COTTE CLIMATIQUE

FORTUNEAU
PARC D'ACTIVITE
26200 MONTELIMAR

Téléphone : 04 75 53 15 45

Fax : 04 75 53 15 46

Portable : 0662499408

Site Internet : <http://www.reboulcotte.fr>

E-mail : contact@reboul-cotte.fr

Responsabilité légale :

SQUIBAN GROUP (930 383 716) / SQUIBAN MIKAEL PRÉSIDENT

Effectif moyen : 14

Tranche de classification : EFF2B

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5112	Installation de plomberie sanitaire dans tout type de bâtiment supérieur à 1000 m ² sans surpresseur Mention RGE	08/10/2025
5133	Installation de chauffe-eau thermodynamique	08/10/2025
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ² Mention RGE	08/10/2025
5311	Installation de VMC en habitat individuel, collectif ou autre bâtiment inférieur à 1000 m ² Mention RGE	08/10/2025
5312	Installation de VMC dans tout type de bâtiment supérieur à 1000 m ² Mention RGE	08/10/2025

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	02/03/2022
o Chauffe-Eau Thermodynamique	02/03/2022
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021
o Ventilation mécanique	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DU QUALIBAT

Gérard SÉNIO

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.